



## COMMUNE DE LUCEY

### **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL : MARDI 12 MARS 2019**

**PRESENTS :** FOURNIER V. - BAILET M. C- HERLEM B.- ROUSSEAU I. - COLLIN C. - VITALLY C. - BOURLET HP -ROUX J.N

**EXCUSEE :** MENETRIER M.

**ABSENT :** VOULHOUX E.

#### **DELIBERATIONS A PRENDRE**

**SDES :** Délibération pour le règlement du solde des subventions

**EPFL :** Délibération approuvant la convention passée avec l'EPFL pour l'achat des terrains de Madame RENEVEY.

#### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par Madame le Receveur Municipal et le compte administratif présenté par Monsieur le Maire, qui présente un excédent de fonctionnement de 96 788.95 euros et un excédent d'investissement de 51 657.45 euros.

**Délibération prise concernant l'affectation du résultat 2018** pour le budget prévisionnel 2019.

**Vote du taux des taxes locales :** il est décidé d'appliquer une augmentation de 1 % sur la taxe du foncier bâti.

**Choix et montant des subventions attribuées.**

#### **EMPLOYE COMMUNAL : PRIME ET ACHAT MATERIEL**

Achat d'une tondeuse auto - portée par la commune de Lucey.  
Rédaction d'une convention entre les communes de Lucey, Jongieux et Billième pour l'utilisation de l'outillage et du matériel à prévoir.

Pour une cohérence avec les communes de Billième et Jongieux qui ont attribué une prime à Monsieur FERNANDEZ, la commune de Lucey décide (7 oui et 1 non) de lui octroyer également une prime.

#### **AMENAGEMENT DE LA PLACETTE**

Nous avons eu la confirmation que la subvention de la Région, prévue pour le bâtiment de l'école,

d'un montant de 60 000 euros, peut être attribuée pour le projet de l'aménagement de la placette.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Litige Madame JANET – Commune de Lucey :** le jugement rendu par le Tribunal d'Instance de Chambéry a ordonné une mesure de médiation judiciaire, en commettant pour y procéder l'Association Savoie Amiable, pour un coût de 720 euros pour la commune.

**Lydia MORICE**, agent d'entretien à l'école a donné sa démission au 28.02.2019, du fait d'un autre emploi à temps plein.

**Manon DESBROSSES**, agent d'animation à l'école a informé la mairie qu'elle termine son contrat de travail le 13.07.2019 et qu'elle ne renouvellera pas ce contrat.

**Des déchets importants** (vélos, lits, planches à voiles, etc...) ont été vidés sur les îles (vers le passage à gué).

La commune va déposer une plainte.